

Procès Verbal
Du 16 Décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq le seize décembre à dix-huit heures trente le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire publique sous la présidence de Monsieur POLICE Gérard.

Etaient présents : POLICE Gérard, BENOIST Romain, GODET Anne-Claire, Vincent GASTINEAU, BRANCHU Sabine,, Stéfane ANGELI, GEORG Fabrice

Absents Alexis POUPARD, LOIZEAU Florian, Alexandra ROUX, Jacques Antoine TOUBLANC, Erol ASTARCI, Sandrine ROZIER

Formant la majorité des membres en exercice.

Il a été procédé, conformément l'article L2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil ANGELI Stéfane ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

1-DECISION MODIFICATIVE NUMERO 2

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de réduire l'avance de trésorerie effectuée sur le Budget Mapa de 15000 € afin de les transformer en subvention d'équilibre pour pouvoir finaliser les budgets mapa 2025.

La décision s'articule comme suit :

ARTICLES	MONTANTS
023 Virement à la section investissement	- 15 000 €
657362 Subvention équilibre	+ 15 000 €
27638 Créances sur autres établissements publics	-15 000 €
021 Virement de la section fonctionnement	-15 000 €

Après discussion et délibération le conseil municipal à l'unanimité :

VALIDE la décision modificative numéro 2
AUTORISE Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires

2-DECISION MODIFICATIVE NUMERO 3

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de modifier les crédits comme suit afin de valider les salaires de Décembre 2025

ARTICLES	MONTANTS
623 Publicité, publications, relations publiques	-650€
65568 Autres Contributions	+ 650 €

Après discussion et délibération le conseil municipal à l'unanimité :

VALIDE la décision modificative numéro 3
AUTORISE Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires

Le Maire lève la séance à 19h00

Procès Verbal
Du 16 Décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq le seize décembre à dix-huit heures trente le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire publique sous la présidence de Monsieur POLICE Gérard.

Etaient présents : POLICE Gérard, BENOIST Romain, GODET Anne-Claire, Vincent GASTINEAU, BRANCHU Sabine, Stéfane ANGELI, GEORG Fabrice

Absents Alexis POUPARD, LOIZEAU Florian, Alexandra ROUX, Jacques Antoine TOUBLANC, Erol ASTARCI, Sandrine ROZIER

Formant la majorité des membres en exercice.

Il a été procédé, conformément l'article L2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil ANGELI Stéfane ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

1-DECISION MODIFICATIVE NUMERO 2

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de réduire l'avance de trésorerie effectuée sur le Budget Mapa de 15000 € afin de les transformer en subvention d'équilibre pour pouvoir finaliser les budgets mapa 2025.

La décision s'articule comme suit :

ARTICLES	MONTANTS
023 Virement à la section investissement	- 15 000 €
657362 Subvention équilibre	+ 15 000 €
27638 Créances sur autres établissements publics	-15 000 €
021 Virement de la section fonctionnement	-15 000 €

Après discussion et délibération le conseil municipal à l'unanimité :

VALIDE la décision modificative numéro 2
AUTORISE Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires

2-DECISION MODIFICATIVE NUMERO 3

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de modifier les crédits comme suit afin de valider les salaires de Décembre 2025

ARTICLES	MONTANTS
623 Publicité, publications, relations publiques	-650€
65568 Autres Contributions	+ 650 €

Après discussion et délibération le conseil municipal à l'unanimité :

VALIDE la décision modificative numéro 3
AUTORISE Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires

Le Maire lève la séance à 19h00